

## MODIFICATION DU DOMICILE OU DECLARATION D'INSAISSABILITE

**N.B : VOTRE N° SIRET EST EXIGE POUR LA FORMALITE**

### COÛT

**Frais Greffe** à l'ordre du GTC de Fort-de-France

- Néant Pour les micro-entreprises (domicile, insaisissabilité)
- 46,63 € Pour les entreprises individuelles (domicile, insaisissabilité)
- 59,37 € Pour les sociétés (domicile)

### Frais CCI Martinique

Prestation de base gratuite

#### Service +

- 70 € Uniquement par Carte bancaire ou en Espèces (faire l'appoint)

Le formulaire P2 est téléchargeable sur  
<http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/R17341.xhtml>

Le formulaire M2 est téléchargeable sur  
<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17342>

### PIECES JUSTIFICATIVES

- 1 **extrait K ou Kbis** de moins de 3 mois
- 1 **copie de l'attestation notariée** pour la déclaration d'insaisissabilité, le cas échéant, pour les personnes physiques